

**Motion adoptée à l'unanimité le 12 mai 2026 par l'Assemblée générale des personnels et  
présentée pour approbation au Conseil d'administration de l'UPVD du 5 juin 2026**

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Perpignan Via Domitia, tiennent à exprimer solennellement leur désaccord avec l'injonction émanant de notre tutelle qui force l'établissement à élaborer un budget rectificatif présentant les « conditions de retour à l'équilibre » (CRE) financier pour l'année 2026, au nom du ratio « Dizambourg ». Ce critère arbitraire est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sans concertation aucune avec la communauté universitaire. Ce dispositif réglementaire fixe un taux de masse salariale rapporté aux produits encaissables qui doit être inférieur à 83%. Au compte financier 2025, adopté le 13 mars 2026, ce ratio était de 85,7%

Ce dépassement du ratio Dizambourg est avant tout imputable aux politiques publiques choisies et mises en œuvre par l'État. Les membres du Conseil d'administration de l'UPVD tiennent à rappeler que l'établissement affiche une santé financière robuste au vu des autres indicateurs prévus par le décret et son arrêté (fonds de roulement et trésorerie disponible). Les choix stratégiques de l'UPVD ont été placés depuis de nombreuses années sous l'égide d'une grande rationalité. Les campagnes d'emploi raisonnées et les efforts en cours relatifs à la réduction de l'offre de formation, combinés à une gestion quotidienne rigoureuse, démontrent une vigilance constante de l'université.

L'imposition du CRE par la tutelle apparaît comme une contrainte injustifiable. Les mesures imposées pour permettre le respect du ratio « Dizambourg » sont injustes et douloureuses pour notre communauté. Elles sont iniques dans la mesure où la subvention pour charge de service public allouée par l'État à notre université courant 2025, et couvrant environ 80% de nos ressources, est constituée à 93% par de la masse salariale. L'imposition du CRE à l'UPVD met en péril la solidarité des équipes. L'imposition du CRE à l'UPVD affecte notre capacité à poursuivre pleinement nos missions sur les départements déjà éprouvés des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, alors même que l'UPVD est un acteur socio-économique très important sur ses territoires. L'imposition du ratio Dizambourg interroge plus largement sur l'avenir du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays.

Les conséquences induites par l'application immédiate du CRE sont très lourdes. Elles impactent directement les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et administratifs de l'université, empêchant des recrutements programmés, bloquant certaines valorisations. Elles contraignent à des arbitrages douloureux et entravent le bon fonctionnement de notre vie universitaire. Les usagers de l'université seront également affectés car les conditions d'étude, déjà difficiles dans le contexte national actuel, seront altérées.

Le choix de voter le CRE, qui sera proposé au conseil d'administration de l'UPVD le 5 juin prochain, n'en est donc pas vraiment un. Si l'université concède des mesures douloureuses, elle ne les cautionne pas. Les efforts que nous choisissons d'engager visent à éviter de voir notre université placée sous la gouverne d'un plan de retour à l'équilibre financier (PREF), que nous sommes résolus à ne pas subir.

**NOUS APPELONS AU RETRAIT DU RATIO DIZAMBOURG ET À LA MISE EN ADÉQUATION DES MOYENS AU SERVICE D'UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS DE QUALITÉ ET D'UNE RECHERCHE SOUVERAINE**